

Le Conseil Scientifique National (CSN) de l'INRA est l'instance consultative de réflexion, de propositions et d'évaluation des activités de la recherche. Il est composé de 27 membres : personnalités scientifiques extérieures en lien avec les mondes agricole et de la recherche, représentants élus des chercheurs et ingénieurs de l'Institut. 3 représentants syndicaux (1 CFDT, 1 CGT, 1 CFTC) y sont observateurs.

Les élections au CSN ont lieu sous la forme de binômes par grand secteur scientifique. Seuls les personnels de catégorie A sont électeurs et éligibles.

La CFDT - INRA a toujours considéré que la légitimité d'un syndicat repose sur la confiance accordée par les agents ; celle-ci se manifeste aujourd'hui par les élections des délégués du personnel pour toutes les catégories (CAP). Néanmoins la CFDT - INRA, tout comme sa Confédération, s'intéresse à l'impact de la recherche conduite par l'Institut sur les attentes de la société, notamment le développement durable.

La CFDT - INRA a, de fait, une légitimité sur les points traités en CSN : organisation scientifique et de l'évaluation, choix des responsables et débats plus généraux sur les orientations de la science.

Dans le contexte actuel, la CFDT-INRA considère qu'un observateur syndical est la réponse la mieux adaptée. En effet, tant que la présence syndicale dans les instances de concertation ne sera pas mieux définie, il est illusoire de penser qu'elle puisse se construire dans un tel conseil scientifique.

Le Conseil Scientifique doit pouvoir jouer pleinement son rôle en toute indépendance par rapport à la Direction de l'INRA et être un véritable lieu de débat et de propositions. Ce n'est plus le cas depuis quelques années. Il est donc important que les candidats fassent ressortir leur volonté d'y **restaurer un fonctionnement démocratique.** La démocratie au sein de l'Institut doit retrouver sa légitimité ; c'est un enjeu essentiel pour les années à venir.

La CFDT vous appelle donc à voter pour les candidats qui soutiennent les valeurs suivantes quant au rôle et au fonctionnement du Conseil Scientifique National :

- **Veiller à ce que l'INRA continue d'assurer l'ensemble de ses missions de recherche publique dans le cadre d'une politique nationale. Celle-ci doit être garante d'un équilibre des différentes thématiques et champs disciplinaires, pour anticiper les besoins de la société.** Les nouvelles entités (pôles, ANR, PRES....), par leur croissance financière rapide, risquent d'entraîner la déstructuration de notre Institut et favorisent déjà le recours au travail sur projet. C'est alors la compétitivité plutôt que la collaboration entre laboratoires qui est mise en avant, alors que **l'avenir de la recherche publique en général, et de l'INRA en particulier, est plus que jamais préoccupant.**
- **Informé des travaux et avis du CSN l'ensemble des agents de l'INRA** qui doivent connaître et comprendre les réflexions sur les orientations scientifiques. Les interroger en amont sur les débats en cours. **Assurer le lien avec les différentes instances scientifiques consultatives des Départements et des Centres.**

C'est pourquoi, la CFDT-INRA, sans donner de consigne de vote, vous appelle à orienter votre choix vers les candidats qui portent ces valeurs que nous défendons.